



Sommaire

VIE MUNICIPALE

2

- Droit de réponse de la municipalité
- Centre-bourg en images
- Inauguration du parc et du petit fief
- Hommage aux déportés aiguillonnais

TRAVAUX

4

- Travaux prévus en 2025
- Services techniques, actions
- Feux récompense

URBANISME

5

- Urbanisme : les statistiques
- SCoT et PLUi-H

ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

6

- Pavillon de compostage partagé
- Programme « Jourdain »
- Opération Tranquillité vacances
- Lutte contre les incivilités

VIE DE LA COMMUNE

7

- Deux nouveaux visages
- Terrain de Foot
- Castille et les petits travaux d'avril
- Patrimoine : restauration des statues
- La bibliothèque municipale

ENFANCE ET JEUNESSE

9

- Cantine municipale
- Périscolaire
- Ryan champion de France
- C.M.J.
- École Saint-Joseph

SOCIAL

11

- Ehpad
- Repas des aînés
- C.C.A.S.
- TUVAS'OU transport

INFORMATIONS

12

- Le cimetière
- Infos communales diverses
- Les locations

AGGLO

14

- Tous à la plage
- Loger chez l'habitant
- Res'Agglo

AGENDA

15

- Ça se passe à L'Aiguillon-sur-Vie

LA COMMUNE EN IMAGES

16

- Retour en images
- Numéros utiles

Directeur de la publication : André COQUELIN
Crédits photos : Mairie de L'Aiguillon-sur-Vie

Création / impression :

Média Horizon Imprimerie du Bocage

Imprimé en 1 650 exemplaires

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

IMPRIM'VERT*
Imprimé sur papier de fabrication française
issus de forêts gérées durablement avec des encres végétales.
Tous les papiers se trient et se recyclent, ce document aussi !



Votre JOURNAL

#6
Juillet 2025



Édito

Chères Aiguillonnaises, Chers Aiguillonnais,

Après trois années de gros travaux – assainissement puis réaménagement de l'entrée nord et du centre-bourg – L'Aiguillon-sur-Vie retrouve peu à peu sa sérénité.

Ces transformations étaient essentielles. Elles étaient attendues, depuis longtemps. Beaucoup les jugeaient nécessaires, mais personne ne s'y était encore résolu. Je comprends mieux aujourd'hui pourquoi : il faut du courage pour entreprendre ce type de chantier, pour affronter les doutes, les contraintes, les critiques, les commentaires et faire rectifier les erreurs de conception encore et encore.

J'ai entendu l'impatience, j'ai senti parfois la lassitude, voire la colère de certains commerçants ou habitants. Et je ne l'ai jamais ignorée. Car derrière chaque plainte, il y avait souvent une vie quotidienne perturbée, un équilibre bousculé. Mais je n'ai jamais perdu de vue notre objectif collectif : faire en sorte que notre commune gagne en sécurité, en dynamisme, en esthétisme.

Aujourd'hui, malgré les difficultés traversées, je ressens une grande fierté. Le nouveau visage de notre cœur de bourg redonne de l'élan à notre territoire. Les commerces vont pouvoir retrouver un souffle nouveau. Les habitants redécouvrent un centre apaisé, accueillant, à échelle humaine. C'est ensemble que nous avons franchi cette étape.

Je tiens à saluer le travail des entreprises locales qui ont œuvré avec professionnalisme et engagement tout au long du chantier. Leur implication, souvent discrète mais toujours essentielle, a permis de mener à bien ce projet complexe et ambitieux.

Dans la continuité de l'aménagement du centre-bourg et afin de renforcer la sécurité et la qualité de vie de tous, j'ai souhaité instaurer la priorité à droite sur l'ensemble de la nouvelle zone 30. Ce choix, loin d'être anodin, répond à un objectif clair : réduire la vitesse et encourager un meilleur partage de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Avec plus de 6000 véhicules par jour sur cet axe, il était essentiel de trouver un équilibre entre fluidité de circulation et sécurité des usagers les plus vulnérables. La priorité à droite incite naturellement les conducteurs à lever le pied, à rester attentifs et à s'adapter à l'environnement urbain. Elle permet aussi de renforcer la cohérence de la zone 30 : une circulation apaisée, plus respectueuse du cadre de vie et des déplacements doux.

Je compte sur le civisme et la vigilance de chacun pour faire de cette nouvelle organisation un succès. Ensemble, faisons de notre bourg un espace sûr, agréable et accueillant pour tous.

Alors que les vacances d'été sont là, je vous souhaite à tous de pouvoir souffler, vous ressourcer, retrouver du temps pour vous et pour les vôtres. Profitez des animations, des rendez-vous culturels, de la beauté de notre environnement, ici à L'Aiguillon-sur-Vie comme dans tout le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Merci pour votre patience, votre confiance, et votre attachement à notre commune.

Je terminerai par un mot : respect. Respect de soi, respect de son cadre de vie, respect de sa commune et de ses équipements, respect des autres.

Très bel été à toutes et à tous.

André COQUELIN

Maire de L'Aiguillon-sur-Vie



Rappel :

- **20 juillet** : Fête de la commune derrière le stade.
- **6 septembre** : Accueil des nouveaux habitants au forum des asso à 11 h 00.
- **15 octobre** : Vous avez plus de 68 ans inscrivez-vous au repas des aînés voir page 11 C.C.A.S..



DROIT DE RÉPONSE de la municipalité

À la suite de l'article consacré aux difficultés rencontrées par l'épicerie Vival, la municipalité de l'Aiguillon-sur-Vie souhaite apporter plusieurs précisions et informer sur les démarches entreprises.

En préambule, il est important de rappeler que le réaménagement du centre-bourg de l'Aiguillon-sur-Vie s'inscrit dans la continuité d'un chantier essentiel : la réhabilitation du réseau d'assainissement. Ce projet, mené dans un souci de salubrité publique et de préservation de l'environnement a été l'occasion d'engager une requalification globale du cœur de bourg. Ces opérations, bien que contraignantes à court terme, relèvent de l'intérêt général et visent à améliorer durablement la qualité de vie, l'accessibilité et l'attractivité de la commune.

Depuis une quinzaine d'années, ce commerce, situé rue Georges Clemenceau, a connu plusieurs changements de gérance. Initialement exploité par M. GUÉDON, propriétaire des murs, le magasin bénéficiait alors d'un équilibre économique. À sa retraite, deux repreneurs se sont succédé, chacun ayant déposé le bilan après quelques années d'exploitation. M. METOUI a ensuite racheté le fonds de commerce pour un montant d'environ 27 000 €, dans un contexte déjà fragile, et ce, bien avant le lancement des travaux du centre-bourg. Consciente de la situation, la municipalité précédente avait proposé à M. METOUI une délocalisation du commerce, dans le cadre d'un projet global de revitalisation du bourg. Cette solution, pensée pour améliorer la visibilité et la pérennité de l'activité, a été refusée par l'intéressé. Enfin, il est important de rappeler que les difficultés actuelles du commerce ne sont pas uniquement liées aux travaux, mais relèvent également de facteurs privés, économiques et de gestion propre à cette activité, observés bien en amont.

Depuis le lancement du chantier, la commune a mis en place divers dispositifs d'accompagnement : signalétique renforcée, aménagement de stationnements de proximité, communication auprès des habitants. Des rencontres ont également été organisées avec les entreprises chargées des travaux, afin de permettre un dialogue direct entre les commerçants et les intervenants sur le terrain. Cependant, malgré la volonté constante des élus d'instaurer un dialogue constructif, les échanges ont été rendus difficiles non seulement avec M. METOUI, mais aussi du fait de certaines prises de position exprimées lors des réunions organisées par la mairie. Ces interventions ont pu parasiter les temps de concertation, rendant plus complexe la recherche de solutions collectives et nuisant à la dynamique d'apaisement souhaitée.

La préoccupation d'une partie des habitants est tout à fait compréhensible, notamment les personnes âgées attachées à ce commerce de proximité qui participe à la vie quotidienne et au lien social ; la municipalité en est consciente.

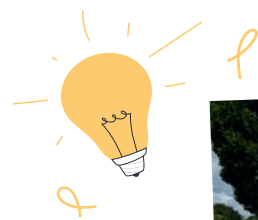
La municipalité réaffirme son engagement à accompagner l'ensemble des acteurs économiques du centre-bourg, dans un esprit de dialogue, de responsabilité partagée et d'intérêt général.



CENTRE BOURG EN IMAGES



C'était en septembre 2024





INAUGURATION du parc de la coulée verte et fournil du petit fief

Le 26 avril 2025, M. le sous préfet des Sables, M. BALCOU, Mme Annick BILLON sénatrice, Mme Isabelle DURANTEAU et M. Thomas PERROCHEAU Conseillers départementaux, M. Julien POTTIER du bureau de M. Alain LEBŒUF président du conseil départemental et des maires des communes environnantes avaient bravé la pluie pour inaugurer nos réalisations.

M. le ministre de l'intérieur et ancien sénateur de Vendée Bruno RETAILLEAU, M. MANDELLI, sénateur et Mme MORANÇAIS présidente du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire n'avaient pas pu se libérer pour cette occasion. Des habitants nous ont également fait le plaisir de venir célébrer avec nous cet achèvement des travaux.



UNE PETITE HISTOIRE DU FOURNIL :

Première étape, en 1818, un petit carré figure sur le plan, juste le four, et se retrouve sur tous les cadastres successifs. En 2025, nous étions réunis pour inaugurer ce four refait à l'identique, en four romain. Ce travail fut guidé bénévolement par M. BILLON, architecte du patrimoine, qui a su nous montrer toute la valeur de cette construction ; le chantier fut mené par M. Yves LUCAS.

Quant à la coulée verte, les journaux communaux vous ont permis d'en suivre la réalisation. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des surprises, des changements ou des ajouts ont été griffonnés sur les plans ! Un mur à abattre, des trous à reboucher,

des zones à renforcer pour permettre des activités différentes, le théâtre de plein air à faire évoluer. Et tout a été bien calculé puisque lorsque les pluies excessives inondent la coulée, les infrastructures restent hors d'eau. Un impératif de Béatrice MOUNERON, l'architecte, rester dans l'enveloppe budgétaire ! C'était un pari gagnant.

Les discours de nos élus nous ont confortés dans notre démarche de préserver les zones vertes. Ils ont également soutenu notre volonté de restaurer et préserver ce « petit » patrimoine qui est un investissement vers l'avenir, car il conduira à un développement économique et culturel de notre commune.



Nous avons pu déguster la première tournée de pain du fournil, grâce à notre boulanger, Nicolas PEAUDEAU, qui a initié, Nicolas FORGET, le nouveau directeur des services techniques, à la cuisson du pain. Merci à eux ! M. ROUILLIER, charcutier du marché du mercredi nous avait préparé terrines et rôtis pour accompagner ce pain chaud.

HOMMAGE aux déportés aiguillonnais

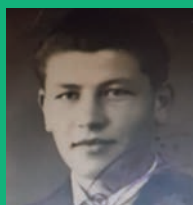
Il y a 80 ans sont morts deux aiguillonnais déportés en Allemagne : Athanase BOISLIVEAU et Rogatien MORNET.

Tous les deux appartenaient au mouvement de résistance Libération Nord, mais pas au même groupe « Kergoustin » pour notre ancien maire, et au groupe « Centurie » d'Aizenay pour le jeune employé de la préfecture. Athanase BOISLIVEAU a été élu plusieurs fois. D'abord en 1929, mais du fait d'égalités de voix ou de contestation il n'a été maire qu'en janvier 1937. Il fut réélu en 1945, alors qu'il était déporté.

Dans les divers témoignages trouvés sur les deux hommes apparaissent les mêmes qualités, le courage, le sens du dévouement, le souci des autres, le soutien à leurs familles et l'engagement sans faiblir dans leurs actions. On parlerait à notre époque de leur charisme, même si ce terme était peu utilisé à l'époque. Suite à des dénonciations, tous deux ont été arrêtés par la Gestapo : Rogatien MORNET en 1943 après un parachutage, Athanase BOISLIVEAU en 1944 prit le dernier train vers les camps.



Athanase BOISLIVEAU a été assassiné durant la longue marche le 17 avril 1945. Il avait 48 ans, il laissa une épouse et des garçons nés entre 1921 et 1927.



Rogatien MORNET est mort de ses blessures à l'hôpital de Linz. Il avait été recueilli par les Américains, entre le 23 et le 25 mai 1945, après l'armistice. Il avait 20 ans ; la guerre ne lui a pas laissé le temps de vivre.



Cette journée se voulait un hommage, mais aussi une leçon d'histoire pour les jeunes écoliers qui ont travaillé avec leurs enseignants pour préparer cette cérémonie. Pour que les noms d'Athanase BOISLIVEAU et de Rogatien MORNET ne soient pas uniquement des noms de rues, mais ceux de ces hommes qui se sont battus pour libérer la France.

Les enfants ont raconté avec leurs mots l'histoire des deux hommes. Puis les élus du Conseil Municipal des Enfants ont, avec les familles des déportés découvert les plaques qui remplaceront les existantes. Chacun a ensuite déposé une fleur au pied du monument aux morts. Une belle cérémonie ayant allié l'hommage officiel et celui des enfants.

Remerciements à M. CHARRIER le directeur de l'école Saint-Joseph.



TRAVAUX prévus en 2025

Dans sa séance du 19 mai 2025,

le conseil municipal a approuvé à l'unanimité deux délibérations de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics communautaires entre la commune et le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération concernant les projets d'aménagements de sécurité rue des Fiefs et du Moulin Neuf, et l'aménagement de la rue du Soleil Levant. Des aménagements seront étudiés par ces services afin de trouver des solutions adaptées.



Rue du Soleil Levant



Rue des Fiefs

SERVICES TECHNIQUES, actions

Une nouvelle dynamique pour nos espaces verts.

La gestion différenciée : une nouvelle dynamique dans l'entretien des espaces verts de notre commune. Cette approche consiste à adapter les méthodes d'entretien selon les usages et les caractéristiques propres à chaque espace, tout en respectant l'environnement et en favorisant la biodiversité. L'une des principales évolutions concerne la différenciation des hauteurs de tonte. Ainsi une tonte rase est conservée au niveau des cheminements afin de maintenir l'accessibilité, tandis que dans d'autres zones, une tonte plus haute est pratiquée. Ce choix favorise le développement de la flore spontanée et des insectes pollinisateurs, contribuant ainsi à l'équilibre des écosystèmes locaux.



Des tailles plus douces et respectueuses

Un travail sur la taille des végétaux a également été engagé. L'objectif est de guider les plantes vers un port naturel, adapté à leur développement. Ces tailles douces préservent la santé des végétaux, mettant en valeur leur silhouette, et apportent une touche plus harmonieuse et durable à l'esthétique de nos espaces verts.

Un fleurissement raisonné et coloré

Un nouveau plan de fleurissement est en cours de déploiement. Il est pensé pour améliorer le cadre de vie de tous, avec l'introduction de variétés adaptées au climat et moins exigeantes en entretien. Ce fleurissement raisonné permet une couverture du sol plus efficace, limitant ainsi le désherbage tout en garantissant une diversité florale tout au long de l'année.



Un changement progressif.

Ce changement d'approche se mettra en place progressivement, la nature a besoin de temps pour évoluer ; notre rôle et de l'accompagner avec patience et bienveillance.

Entretien et embellissement du patrimoine bâti communal.

Parallèlement à ces actions en faveur du paysage, un programme de nettoyage extérieur des bâtiments publics a été lancé, incluant des sites tels que le foyer rural et le lavoir. De plus des travaux de peinture ont été réalisés, notamment sur les murs du cimetière et le bâtiment du stade de football. Ces interventions visent à entretenir et embellir notre patrimoine communal, en améliorant l'image et l'accueil de ces lieux importants pour la vie locale.



FEUX RÉCOMPENSE

Les feux « récompense » ou feux tricolores intelligents qui vous ont été présentés lors de la cérémonie des vœux en début d'année, sont des dispositifs de signalisation routière qui encouragent les conducteurs à respecter les limitations de vitesse en passant au vert, lorsque la vitesse est respectée.

Équipés d'une antenne capable de détecter la vitesse des véhicules, ils réagissent aux véhicules approchant. Si un automobiliste respecte la limitation de vitesse, le feu passe au vert, permettant ainsi un passage fluide. En revanche, si la vitesse est excessive, le feu reste rouge, incitant le conducteur à ralentir.

Une convention a été signée par la commune avec le SYDEV*. Elle porte sur l'installation d'un feu récompense rue des Fiefs au niveau du Sacré-Cœur dans le sens Givrand - vers L'Aiguillon. Le montant de la participation communale est de 5273€ HT, le reste étant à la charge du SYDEV. Les travaux d'installation devraient être programmés pour le second semestre.



*Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée



URBANISME : LES STATISTIQUES

Au cours des dernières années, l'activité du service urbanisme de la mairie a évolué.

Après la crise de la Covid, le service a connu un pic d'activité jamais atteint. Plusieurs promoteurs ont en effet acquis des terrains auprès des propriétaires aiguiillonnais. Les permis d'aménager qui ont été signés ont logiquement généré de nombreuses autorisations de construire. Plus de 200 permis de construire ont été délivrés en 3 ans. Depuis 2023, l'activité baisse mais reste malgré tout soutenue. De nombreuses déclarations préalables pour la construction ou l'installation de vérandas, carports, piscines, clôtures, panneaux photovoltaïques, ... sont désormais instruites.

ATTENTION

Si vous prévoyez la construction ou l'installation de vérandas, carports, piscines, panneaux photovoltaïques, ... n'oubliez pas de vous informer **AVANT** d'entreprendre tout travaux soit sur le site internet de la mairie, soit auprès du service urbanisme au 02 51 22 57 68. Les clôtures sont également soumises à autorisation.



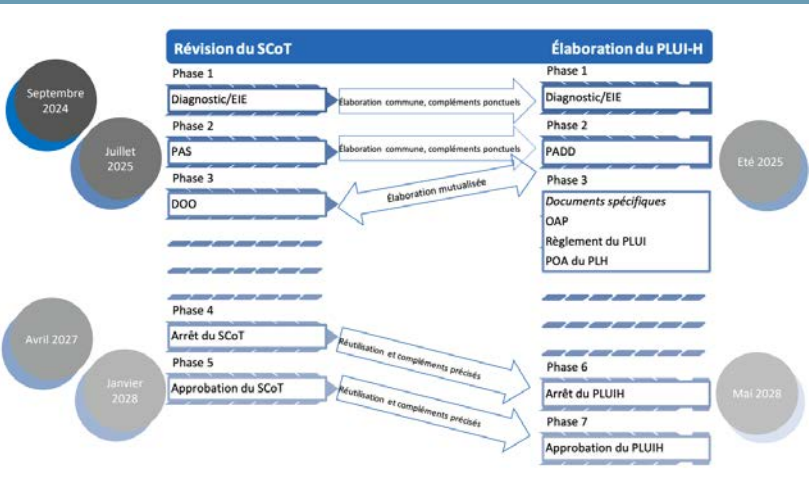
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Permis de construire	49	43	58	69	71	68	48
Permis d'aménager	2	3	2	4	4	3	2
Déclaration d'intention d'aliéner	79	107	105	131	135	105	80
Déclarations préalables	49	53	63	74	98	129	116
Certificats d'urbanisme	123	141	143	240	205	144	111
Nombre d'actes	302	347	371	518	513	449	357

SCoT et PLUi-H

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est devenue le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération.

Elle est désormais compétente en matière d'urbanisme, en lieu et place des communes membres.

En raison de l'évolution de la réglementation, l'Agglomération a décidé en avril 2023 de procéder conjointement à la révision et à l'élaboration des deux principaux outils de conception et de mise en œuvre de la planification territoriale : le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, document stratégique qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire sur le long terme (20 ans), et le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H)**, document qui traduira de manière opérationnelle (zonage, règlement, etc...) les objectifs du SCoT à l'horizon de 10 ans.



En juin 2024, la communauté d'agglomération a retenu une équipe pluridisciplinaire pour l'accompagner dans cette démarche. La première étape consiste à réaliser un diagnostic et définir un projet politique d'aménagement du territoire d'ici la fin de l'année 2025. La réflexion collective est conduite largement, mais pas exclusivement, sur la base de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 modifiée en 2023, dont le but est d'atteindre la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles, forestiers et fonciers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie précédente 2011-2021. Cet objectif ZAN est bien sûr modulé en fonction des spécificités, des besoins et enjeux locaux. La finalité est de réinventer de nouveaux modèles d'aménagement durable qui conjuguent sobriété foncière et qualité urbaine.

Différents moyens de communication ont été et seront mis à la disposition de la population pour l'éclairer sur les choix et priorités retenus, concernant l'organisation spatiale du territoire, et leurs incidences au niveau de l'emploi, du logement, des transports, des mobilités, des équipements collectifs, du développement économique et touristique. Pour vous permettre de participer à la concertation sur ces sujets, vous avez notamment été invités à participer à une veillée urbaine, à Landevieille, le 8 avril dernier. Malheureusement la participation n'a pas répondu aux attentes de vos élus. Nous vous invitons à vous tenir informés de la suite sur les sites internet de l'agglomération et de la mairie.



PAVILLON DE COMPOSTAGE partagé

Comme cela avait été annoncé, L'Aiguillon-sur-Vie dispose désormais d'un point de compostage pour les biodéchets.

Inaugurée le 8 février dernier, cette installation rencontre un vif succès. À ce jour, 40 foyers sont inscrits et apportent leurs déchets ménagers dans les bioseaux qui leur ont été fournis. Une moyenne de 50 kilos sont ainsi récoltés chaque semaine. Dans quelques mois, ces « apportants » pourront disposer d'un compost de qualité pour leur usage personnel.

Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire pendant **les permanences du samedi de 10h30 à 11h30, derrière le terrain de football, près du point d'apport volontaire**, ou auprès de l'adjointe-référente, Francine ZIMMERLIN, à la mairie.

Un grand merci aux référents bénévoles - Bernard, Corinne, Domi, Dominique, Philippe et Thierry - qui vous accueillent tous les samedis. N'hésitez pas à les rejoindre! L'ouverture d'une permanence un soir de semaine est envisagée.



PROGRAMME « JOURDAIN »

Le Programme Jourdain est un programme expérimental de réutilisation des eaux usées traitées, situé à l'ouest de la Vendée, entre la station d'épuration des Sables d'Olonne et le barrage du Jaunay. Lancé en 2018, il est piloté par Vendée Eau.

La REUT (réutilisation des eaux usées traitées) est avant tout une histoire d'économie circulaire. Cette pratique consiste à valoriser des eaux en sortie de station d'épuration pour des usages multiples. L'objectif est de valoriser cette ressource naturelle et de prendre conscience de sa rareté. La REUT est une solution pérenne dans le temps et efficace pour les générations futures.

Aux Sables d'Olonne, les eaux usées traitées, initialement rejetées en mer, sont collectées et font l'objet d'un traitement poussé en unité d'affinage. Elles cheminent ensuite à travers 27 km de canalisations, sont reminéralisées dans une

zone de transition végétalisée (ZTV) puis rejoignent le lac du Jaunay, avant de passer dans l'usine de production d'eau potable de Landevieille.

Un suivi rigoureux

Aucune législation n'existant sur ce type de projet, Vendée Eau a pu bénéficier d'une autorisation des services de l'État au regard des garanties apportées et s'engage donc pleinement sur la qualité sanitaire et environnementale. Vendée Eau met en œuvre un suivi très approfondi de la qualité des eaux en sortie de la ZTV et dans le milieu naturel, avec des mesures effectuées chaque mois.

Vers une répliquabilité et une gestion durable de l'eau

L'objectif est de tirer l'ensemble des enseignements pour préparer une future extension à pleine échelle, ainsi que les possibilités de répliquabilité sur d'autres territoires. Le partage des connaissances acquises jouera un rôle clé dans l'évolution du cadre réglementaire et l'encouragement d'autres collectivités à adopter cette solution.



Sécurité

OPÉRATION tranquillité vacances



Si vous partez en vacances, si vous êtes hospitalisé ou simplement si vous vous absentez pour une période relativement longue, n'oubliez pas de prévenir vos voisins afin d'éviter l'intervention des sapeurs-pompiers en cas de signalement par ces voisins inquiets.

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez également vous inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV), soit en utilisant le service sur internet via FranceConnect, soit en vous rendant à la brigade de gendarmerie.

Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement.

Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Notre commune, bien heureusement, ne connaît pas de gros problèmes de délinquance. Malgré tout, de petits méfaits ponctuels qui « empoisonnent la vie », sont souvent constatés.

Ces méfaits, ce sont surtout des incivilités, avec comme exemples :

- des dégradations : tags au skate parc,...
- du stationnement irrégulier ou gênant : véhicules garés dans les noues qui reçoivent les eaux pluviales, créant des ornières et rendant la tonte difficile, ou véhicules garés sur le trottoir mettant en danger les piétons obligés de marcher sur la chaussée, ou dans les espaces verts,
- des déchets abandonnés sur les trottoirs, espaces verts et abords des points d'apport volontaire,
- des déjections canines encore trop souvent abandonnées par les maîtres des chiens sur les trottoirs, et dans les zones vertes.



Ces petits troubles peuvent vite engendrer des tensions, et générer des coûts non négligeables pour la collectivité. Un groupe de travail dédié à la sécurité et à la lutte contre les incivilités a été mis en place au sein du conseil municipal. Diverses actions sont envisagées, dont **la participation citoyenne**, déjà présentée. À ce jour, peu de volontaires se sont inscrits dans ce dispositif. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'élue référente, Francine ZIMMERLIN, qui répondra à toute question. Les candidatures éventuelles (vous êtes les bienvenus!) seront examinées en fonction du domicile, l'idéal étant que tous les quartiers soient représentés.

Une réflexion est par ailleurs lancée sur l'implantation d'un **système de vidéosurveillance** dans le bourg, dans le but de sécuriser les bâtiments municipaux et l'espace public, et de fiabiliser le recueil des données en cas d'incivilités ou de dégradations volontaires pour pouvoir engager des poursuites contre les auteurs. Les services de gendarmerie sont évidemment associés à cette étude. Enfin, une concertation a été amorcée avec d'autres communes de l'agglomération pour la mise en œuvre d'une police intercommunale. Vous serez tenus informés de l'évolution de ces divers sujets.



DEUX NOUVEAUX VISAGES à la mairie



Marine CHARLET,

Elle a rejoint la mairie le 1^{er} avril 2025 en anticipation du départ à la retraite de Mme Christine JOUBERT, prévu en fin d'année. Elle est en charge de l'urbanisme, de l'organisation des élections, de la gestion du cimetière, ainsi que des remplacements à l'accueil.



Nicolas FORGET,

Il a été nommé au poste de directeur des services techniques, avec une prise de fonctions effective au 1^{er} janvier 2025.

CASTILLE ET les petits travaux d'Avril



Sous la responsabilité de Familles Rurales, Castille B. jeune fille de L'Aiguillon-sur-Vie, en école d'ingénieur à la Rochelle a pu réaliser « son projet citoyen ».



Le but, mettre en relation jeunes et adultes pour ce que l'on peut appeler le grand ménage de printemps.

11 jeunes se sont portés volontaires, seuls 8 d'entre eux ont pu effectuer des petits travaux. Ils ont pu réaliser de 1 à 3 missions chacun.

7 personnes ont été bénéficiaires du projet.

La distribution des missions s'est faite en fonction des disponibilités.

Pour les bénéficiaires, les jeunes qui sont venus étaient volontaires, respectueux et ils ont fait du bon travail.

Les jeunes eux, étaient très contents de participer. Ils ont exprimé le regret de ne pas pouvoir faire plus de missions. Certains avaient indiqué plusieurs disponibilités et n'ont pu réaliser qu'une ou deux missions.

Ils aimeraient renouveler l'expérience et l'étendre sur les vacances.



date : les samedis d'avril
de 9h à 12 h / 15h à 18 h

Contact :
lespetitstravauxd'avril@gmail.com

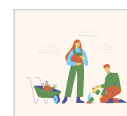


Pour les habitants de L'Aiguillon qui ont
besoin d'un petit coup de main

Comment cela fonctionne ?

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service proposeront aux jeunes de réaliser l'une ou plusieurs de ces tâches : la préparation du jardin, la tonte de leur pelouse, l'entretien de leurs parterres, le nettoyage des vitres, des clôtures ou encore des volets.

En contrepartie les jeunes participants recevront une somme de 8 € de l'heure.



Si vous êtes intéressés ?

Veuillez me contacter via l'adresse mail (indiquer nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date pour lesquels vous êtes libres) ou inscrivez vous au près de la mairie de L'Aiguillon sur vie

TERRAIN DE FOOT

Courant 2024, en perspective des aménagements sur la rue Clemenceau et après plusieurs réunions d'échange avec le Club de football EGAL FC, force a été de constater que notre terrain de football municipal nécessitait quelques travaux au niveau des équipements sportifs et des infrastructures.

En effet, l'absence de buts de football à huit repliables, démontés depuis deux à trois saisons pour des raisons de sécurité, imposait au club d'organiser les compétitions jeunes sur les terrains de Landevieille ou Givrand. Les abris de touche des joueurs avaient fait leur temps et le terrain ne bénéficiait pas d'abri de touche pour les officiels (police du terrain). Le filet des pare ballons le long de la rue Clemenceau était hors d'usage à plusieurs endroits et se décrochait régulièrement lors des tempêtes. L'esthétisme de la cabane en tôle servant d'abri pour les spectateurs n'était plus en accord avec les aménagements prévus sur cette portion de l'axe traversant le centre bourg. Enfin, au début de l'été 2024, les douches dans les vestiaires ne disposaient plus d'eau chaude après une panne liée à la vétusté du matériel.

La commune a fait deviser l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur pour la production d'eau chaude, le remplacement du filet pare ballons, celui des abris de touche et la création d'un nouvel abri pour les spectateurs. Le montant des travaux s'élève à 19 268,60 € HT pour la pompe à chaleur et 43 584,77 € TTC pour les équipements sportifs. La pompe à chaleur a été en partie financée par le fond de concours. L'ensemble des équipements sportifs a fait l'objet d'une aide départementale à hauteur de 8 716,95 € HT.

Les travaux devraient être finalisés pour le début de la prochaine saison 2025-2026. Le club pourra de nouveau organiser des compétitions de foot pour les catégories des plus jeunes joueurs.





▲ Croix Jubilé
AVANT



▲ Croix Jubilé
APRÈS



▲ GRAVURE DATE
Croix Jubilé

PATRIMOINE : restauration des statues

Avez-vous remarqué que nos statues des missions de la commune ont pris de nouvelles couleurs ?

Un bénévole, Dominique MARTINEAU, a profité du démontage de la croix du Jubilé pour restaurer et repeindre le Christ. Il a nettoyé, avec les employés communaux, toutes les statues des anciennes missions de l'Aiguillon, puis il les a repeintes : rue du Poivre, route de Givrand, du cimetière. Restaurations, antirouille et peintures en quatre couches.

Pour le Christ du carrefour de la rue Athanase BOISLIVEAU, le démontage lui a permis d'en retrouver la date : 1859. Il a au fil des cérémonies changé de croix : bois par deux fois, puis béton, la restauration sera sur une croix métallique teintée bois ; pour des raisons de poids de la statue de fonte, le choix initial du bois a été abandonné. M Mauricio ARANCIBIA nous reproduit la pierre qui était encastree dans l'ancien pied de béton, commémorant les célébrations successives.

La croix du cimetière de granit a retrouvé sa couleur rose. Les photos permettent de voir sa restauration.

Le Sacré-Cœur de la route de Givrand a été érigé en 1885 sans doute. Il a été fondu dans les ateliers de l'Union Artistique de Vaucouleurs, dans la Meuse, comme indiqué sur la plaque en bas de la statue.

Le Sacré-Cœur AVANT/APRÈS ▶

Les objets du petit patrimoine religieux, évoqués dans un précédent journal, sont partis en restauration grâce à vos dons à la Fondation du Patrimoine, à la Fondation elle-même et ses mécènes, et aux subventions du département. Une partie sera réinstallée durant l'été 2025.



Photo du Christ en bois avec M. BOUDÉ
le restaurateur



BIBLIOTHÈQUE municipale

La bibliothèque municipale cherche de nouveaux bénévoles !

Nichée au cœur de notre paisible village vendéen, la bibliothèque municipale est bien plus qu'un simple lieu de lecture. C'est un véritable espace de rencontres, de découvertes et de partage, animé avec passion par une équipe de bénévoles dévoués. Grâce à eux, les portes de la culture restent grandes ouvertes à tous, petits et grands. Aujourd'hui, pour continuer à faire vivre ce lieu essentiel à notre commune, nous lançons un appel : **la bibliothèque de l'Aiguillon-sur-Vie a besoin de nouveaux bénévoles !**

Être bénévole, c'est avant tout :

- Aimer le contact humain : accueillir les visiteurs avec le sourire, discuter d'un bon livre ou orienter les plus jeunes dans leurs premières lectures.
- Être organisé(e) : aider à classer les ouvrages, gérer les prêts et retours, ou encore participer à la mise en place d'animations ponctuelles.
- Savoir utiliser un ordinateur : notre système de gestion des prêts est informatisé, mais facile à prendre en main.
- Avoir un peu de temps libre : même une heure par semaine peut faire la différence !
- Et surtout, avoir envie de s'impliquer dans la vie de notre commune.

L'équipe actuelle accompagne les nouveaux venus avec bienveillance. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Vous aimez les livres ? Vous êtes à l'aise avec un ordinateur ? Vous souhaitez donner un peu de votre temps ? Rejoignez-nous !

Pour en savoir plus ou proposer votre aide, il vous suffit de passer à la bibliothèque ou nous contacter :

☎ 02 51 33 16 24 pendant les heures d'ouverture,

✉ biblioaiguillon@gmail.com.

Suivez-nous sur :

📍 Bibliothèque l'Aiguillon-sur-Vie. Faisons vivre ensemble ce lieu de culture et de convivialité !

AGENDA 2025

• Expositions 2025 :

Manga de septembre à décembre

• Animation 2025 :

- 30 juillet 15 h 00 Vente de livres déclassés au profit de la ligue contre le cancer
- 17 octobre 20 h 00 Jeux de société
- 19 novembre 20 h 00 Café lecture
- 19 décembre 20 h 00 Jeux de société

Nous vous remercions pour votre soutien continu et nous nous réjouissons de vous accueillir à nos prochains événements.



Après-midi avec les CP/CE1



Chasse aux œufs



CANTINE SCOLAIRE municipale

Dans sa séance du 19 mai 2025 le conseil municipal a renouvelé la convention triennale entre l'État et la commune, sur la tarification sociale des cantines scolaires.

La commune est libre de fixer les tarifs à condition que la grille tarifaire prévoit au moins trois tranches progressives, selon les revenus des familles ou le quotient familial, avec au moins une tranche inférieure ou égale à un euro et une tranche supérieure à un euro. Le tarif inférieur ou égal à un euro est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur à 1000.

Il est proposé de fixer quatre tranches de quotient familial, ainsi que quatre tarifs.

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 999	De 1000 à 1199	De 1200 à 1399	Au delà de 1400
Tarif repas enfant	1 €	1,5 €	2,7 €	3,5 €

Les tarifs suivants, en dehors du quotient familial ont également été fixés :

- Repas non réservé, 5 €
- Pour les enfants allergiques, avec certificat médical, apportant leur repas, gratuité.
- Repas adulte, 4,15 €.



La municipalité a attribué un marché public de « contrat de fourniture et livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire » à l'entreprise RESTORIA qui a proposé l'offre la mieux-disante.

Elle a également signé un avenant et est inscrite dans la démarche EGALIM ; elle respecte les engagements relatifs au secteur de la restauration collective.

PÉRISCOLAIRE



L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire de L'Aiguillon-sur-Vie accueille les enfants au restaurant scolaire de L'Aiguillon-sur-Vie durant les périodes scolaires. Il s'adresse aux familles en quête d'un mode d'accueil et de loisirs pour leurs enfants de 3 à 10 ans. Il prend en charge les enfants de la maternelle au primaire avant et après l'école. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.

TARIFS 2025-2026 - Applicables au 01/09/25

Quotient familial	De 0 à 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1200	De 1201 à 1400	1401 et + ou sans QF
Tarif divisible au 1/4 d'heure	1,54 €	1,79 €	2,03 €	2,27 €	2,31 €	2,40 €

Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs, lieu d'animation et de détente, est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports. Il a pour objectif d'être à l'écoute de l'enfant, de favoriser sa créativité, son développement social (relations avec les autres, prises d'initiatives et de responsabilités...). L'Accueil de Loisirs se déroule sur la commune de Givrand. Néanmoins, les enfants peuvent être accueillis de 7 h 00 à 9 h 00 sur la commune de L'Aiguillon-sur-Vie.

Les mercredis et les vacances scolaires, pour les enfants de L'Aiguillon-sur-Vie fréquentant l'accueil de loisirs de Givrand, un transport en car est mis en place afin de les amener de L'Aiguillon-sur-Vie à Givrand le matin et de les ramener à L'Aiguillon-sur-Vie le soir. Le point de rendez-vous est fixé à l'accueil périscolaire de L'Aiguillon-sur-Vie.

Il est ouvert :

- Les mercredis
- Les petites vacances scolaires (fermeture entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier)
- Les vacances d'été (fermeture les 3 premières semaines d'août)

Un programme des activités est établi à l'avance par les animateurs. Réfléchi et varié, il permet à l'enfant d'évoluer dans un environnement différent du foyer familial. Les activités proposées, adaptées à chaque tranche d'âges, sont toutes encadrées par des animateurs professionnels et diplômés, dans le respect de la législation en vigueur.

TARIFS 2025-2026 - Applicables au 01/09/25

Adhésion annuelle : 15 € par enfant						
Quotient familial	De 0 à 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1200	De 1201 à 1400	1401 et + ou sans QF
Accueil matin et soir	0,98 €	1,26 €	1,54 €	1,74 €	1,92 €	2,10 €
Repas	4,76 €					
Activité de proximité	2,75 €	3,05 €	3,35 €	3,65 €	4,25 €	5,20 €
Sorties*	45 %	50 %	55 %	60 %	70 %	85 %

Quotient familial	Extérieur
Accueil matin et soir	2,10 €
Repas	4,76 €
Activité de proximité	6,10 €
Sorties*	100 %

L'accueil jeunes

Pour les adolescents de 10 à 17 ans, l'accueil jeunes est ouvert.

Il propose :

- Un lieu convivial pour se retrouver entre amis, jouer, discuter avec l'équipe d'animation
- Des sorties et activités culturelles, sportives, culinaires...
- Un accompagnement aux projets
- Un séjour pendant les vacances d'été.

SÉJOURS COLLÉGIENS ÉTÉ 2025

Quotient familial	De 0 à 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1200	De 1201 à 1400	1401 et + ou sans QF
Coût du séjour	153,50 €	164,50 €	175,00 €	188,50 €	202,00 €	212,50 €

Quotient familial	Extérieur
Coût du séjour	223,50 €

*Taux d'effort en fonction du coût de l'activité



RYAN champion de France

Il a 14 ans il est champion de France de judo dans sa catégorie : minimes, moins de 66 kilos.

Comment tout a démarré : en moyenne section de maternelle, c'était un enfant hyper-actif. Son enseignante a conseillé à ses parents de l'inscrire au judo ; c'était le début de 10 ans d'aventure.



Depuis le classe de sixième il est interne, en sports études à La Roche-sur-Yon. Régime scolaire identique aux autres jeunes, des cours de 8 h 00 à 16 h 00, ensuite c'est l'entraînement 2 h 00 par jour ; et le week-end ce sont des préparations physiques et des compétitions et aussi... les copains.

Son rêve est de devenir l'homme le plus médaillé de l'histoire, à 14 ans il en possède déjà 70. L'année prochaine il souhaite intégrer le Pôle espoir en 3^e au Collège de la Colinière à Nantes, pour ensuite y poursuivre sa scolarité jusqu'au Baccalauréat. Les entraînements y seront plus proches. Durant ses vacances, pas vraiment de repos, des stages départementaux, nationaux, et même internationaux.

Déroulement de la compétition : 7 combats sur une journée. 3 minutes maximum pour chaque combat. À partir de l'an prochain, il sera dans la catégorie cadet, il y rencontrera des jeunes qui pourront avoir trois ans de plus que lui, les combats dureront 4 minutes, mais avec la possibilité d'un « golden score » qui peut prolonger les confrontations.

Il faut rapidement juger son adversaire pour adapter sa technique. Entre deux combats, Ryan s'enferme dans sa bulle, avec sa musique...

Son message : répéter, s'entraîner, ne rien lâcher, ce n'est pas parce que tu n'y arrives pas aujourd'hui que tu n'y arriveras pas plus tard.

Celui de sa maman : le bonheur de voir son fils faire ce qui lui plaît, se donner la peine. Elle le suit à fond : compétitions, entraînements. Elle est fière de lui.

Ryan a apporté quelque chose en plus à son club de Commequiers pour ses trente ans d'existence, une première médaille d'or de champion de France, après celles de champion de Vendée en 2022, 23, 24 et 25, et de la région en 2023 et 25. Je la cite « tellement de choses pour un petit bonhomme de 14 ans ».



C.M.J.

Les enfants du C.M.J. avaient, dans leur profession de foi, choisi de réaliser une action solidaire envers des enfants dans le besoin.

Ils ont travaillé sur ce projet depuis des mois : réalisation d'affiche, communication, distribution dans les commerces ; leur but faire savoir à un maximum de gens, pour exposer et pour venir le dimanche à la Florinière, acheter, fréquenter la buvette. Cinquante exposants ont répondu à leur appel.



Deuxième étape : trouver une association ; ils ont choisi **Kid's Day Vendée**, qui organise et participe à des événements pour récolter des fonds et soutenir des enfants en situation de handicap. Cette contribution est destinée à aider les parents dans le financement de soins et de matériel non pris en charge et qu'ils ne peuvent

pas toujours payer. Ces soins et matériels permettent aux enfants d'améliorer leur confort, de soulager leur douleur et de favoriser leur autonomie. Cette association est ancrée sur le territoire de la Vendée, elle est soutenue par des entrepreneurs vendéens.

Troisième étape : collecte de jouets, ils se sont acquittés de leur tâche avec sérieux et efficacité.

Et dimanche 18 mai, ce fut le grand jour. Les enfants du C.M.J. étaient très investis dans leur mission : vente de gâteaux, de bonbons, et de jouets qu'ils avaient collectés : BRAVO !

Les organisateurs, la commission enfance jeunesse, comme convenu, ont reversé l'intégralité de notre recette, soit 1 010 €, à l'association Kid's Day Vendée.



ÉCOLE Saint-Joseph

Cette année, les élèves du CP au CM2 ont eu la chance de participer à un voyage scolaire autour des châteaux de la Loire, avec le soutien de la commune qui a accordé une subvention.

Ce séjour a permis aux enfants de découvrir le patrimoine historique français tout en vivant une expérience de vie en collectivité. Hébergés dans un centre adapté, ils ont partagé les repas, les tâches de la vie quotidienne et ont appris à vivre ensemble dans le respect et la bonne humeur. Les visites de châteaux, les animations pédagogiques et les moments de détente ont rythmé ce séjour enrichissant.



Par ailleurs, les élèves de CE2 à CM2 ont pris part à Chantemai, un projet musical départemental. Après plusieurs semaines

de préparation, ils ont présenté un spectacle de chorale devant les parents. Ce moment fort de l'année scolaire a permis aux enfants de développer leur sens artistique, leur mémoire et leur esprit d'équipe. Ce fut un moment émouvant et très apprécié par le public.



Ces activités ont contribué à l'épanouissement des élèves, en mêlant culture, partage et expression artistique.

Pour la **kermesse du samedi 5 juillet** sur le parking de la salle de la Florinière, le spectacle préparé par les élèves nous a fait voyager dans le monde entier



EHPAD

La Vie aux Boutons d'or

Aux Boutons d'or, le projet de vie sociale consiste à faire d'un lieu de soins, un lieu de vie. Son rôle doit permettre aux résidents de développer des centres d'intérêts, de maintenir le sentiment d'appartenance et d'utilité tout en limitant l'isolement, la sensation de dévalorisation et l'ennui.

Le projet d'animation des Boutons d'or ne se résume pas à des activités ludiques et/ou thérapeutiques. Il favorise le bien-être des résidents et aide au maintien de liens sociaux à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure.

L'animatrice Vanessa, propose des animations du lundi au vendredi, adaptés aux besoins et attentes des résidents. Elle est soutenue dans sa mission, par l'intervention ponctuelles des bénévoles, membres de l'association **Anim'prairie**.

L'Association compte actuellement une vingtaine de bénévoles dont une partie très active assurant une présence régulière au sein de la structure. Leurs missions sont d'accompagner les résidents ayant besoins d'aide lors de certaines animations, de maintenir le lien social avec l'extérieur et de partager un moment de convivialité autour d'un café et/ou même d'une partie de belote.

Durant l'année 2025, diverses activités ont été proposées aux résidents. Vous retrouvez en images les événements marquants de cette année.

Au bowling



Repas des aînés



Fête communale



QUELQUES DATES À RETENIR POUR 2025 :

Fête Communale : dimanche 20 juillet

Marché de Noël : dimanche 7 décembre

C.C.A.S.

Repas des aînés

Aiguillonaises, Aiguillonais de 68 ans et plus...

Vous êtes conviés au repas annuel organisé par la municipalité et le C.C.A.S. le mercredi 15 octobre 2025 (grange de la Florinière), animé par le duo Double Effet qui vous fera chanter et danser. La participation par personne à ce repas sera de 28 €, tout compris avec l'animation.

Les bulletins d'inscriptions seront adressés par mails pour celles et ceux qui ont communiqué leur adresse. Des exemplaires seront mis à votre disposition à l'accueil de la mairie, ceci début du mois de septembre prochain.

À noter que les inscriptions se feront par ordre d'arrivée, n'attendez pas le dernier moment...

Comptant sur votre présence.

VOIR PAGE 15

« Ça se passe à l'Aiguillon-sur-Vie »

C.C.A.S.

France Services



Des permanences ont lieu 1 fois par mois (le mardi après-midi) à la mairie pour vous orienter dans vos démarches administratives.

Assistante Sociale de notre secteur :

02 51 49 68 00

En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le C.C.A.S. auprès de l'accueil de la mairie (02 51 22 80 52).

Goûter des personnes isolées

En janvier 2025 un goûter a permis de rassembler des personnes isolées et des résidents de l'Ehpad au foyer rural autour d'un spectacle de magicien et d'une galette des rois. Des moments de distraction bien agréables pour tous.



TUVAS' OÙ transport



L'aide TUVAS'OÙ, qu'est-ce que c'est ?

C'est un remboursement partiel des trajets d'accès aux soins sur le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération et au-delà, **dans la limite de 50 km**.

Cette aide sociale rembourse jusqu'à **7 trajets** (aller-retour) à hauteur de **200 € maximum par trajet** réalisé entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2025.

Le trajet est obligatoirement effectué par un prestataire habilité choisi par l'usager (taxi conventionné, service d'aide à domicile...)

Qui peut en bénéficier ?

Les résidents principaux du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération sous conditions de ressources et répondant à l'un des critères suivants :

- être âgé de moins de 10 ans ou de plus de 85 ans ;
- avoir des difficultés physiques ou cognitives ponctuelles ou durables, quel que soit l'âge ;
- détenir la carte inclusion mention invalidité, pour les trajets hors agglomération uniquement.

Combien ça coûte ?

Une franchise de **6 €** est déduite du remboursement de chaque trajet, préalablement payé au prestataire par l'usager.

☎ 02 51 55 55 55

Plus d'infos sur le site
payssaintgilles.fr
rubrique CIAS





LE CIMETIÈRE COMMUNAL : informations pratiques

Le cimetière de L'Aiguillon-sur-Vie continue d'évoluer pour mieux répondre aux besoins des familles et garantir un lieu de recueillement respectueux et accessible.

Recherche de sépulture et démarches en ligne

Vous recherchez la sépulture d'un proche ou souhaitez vous informer sur les démarches à accomplir ? Un outil en ligne (GESCIME) est à votre disposition. Il vous permet de consulter le plan du cimetière, localiser une concession et accéder aux informations administratives.

Ou scanner le QR code ci-dessous



Rendez-vous sur le site de la mairie : <https://www.laiguillonsurvie.fr/logiciel-de-gestion-du-cimetiere/>



Un nouveau jardin du souvenir

Un nouvel espace cinéraire (jardin du souvenir) a été aménagé dans la partie extension du cimetière. Il vient compléter les équipements déjà existants : columbariums, terrain d'inhumation avec caveaux et cavurnes.



Concessions funéraires

Les concessions sont accordées moyennant le versement préalable des droits de concession, selon les tarifs en vigueur fixés par le Conseil Municipal, disponibles sur le site internet de la mairie. Il est indispensable de renouveler les concessions arrivant à expiration. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



Pour toute question ou demande d'information, le service urbanisme de la mairie reste à votre écoute.

LE BRUIT un rappel de la loi

Le bruit est réglementé par l'arrêté AP 20220531 Préfecture de Vendée

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Il n'est autorisé qu'aux horaires suivants :

Pour les professionnels :

- Tous les jours de 7 h 00 à 20 h 00 ;
- Le samedi de 8 h 00 à 20 h 00.
- Interdit les dimanches et jours fériés.

Dans les habitations ou les jardins :

Bruits autorisés tous les jours, s'ils sont **MOINS DE 5 DB** le jour et **3 DB** la nuit.

- De 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.
- Le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

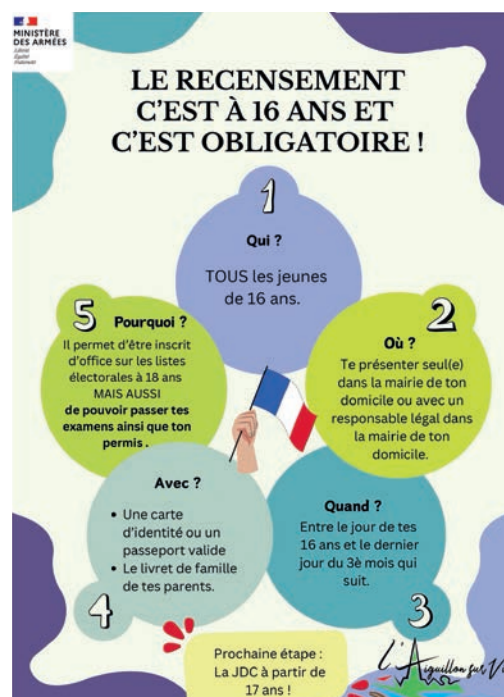
Pour les agriculteurs :

En période de récolte uniquement

- Tous les jours de 5 h 00 à 23 h 00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 7 h 00 à 20 h 00.

QUELQUES INFORMATIONS importantes

Recensement



Les règles du parc de la Coulée verte



LE MARCHÉ

Le marché du mercredi accueille un nouveau commerce de légumes de saison bio.



Nos commerçants habituels nous font bénéficier de bons produits : l'étal du mareyeur propose des poissons et crustacés avec assortiment de poissons fumés, préparés en salage ou marinés...

Cédric apporte ses charcuteries : grandes variétés de saucisses pour les barbecues d'été, des terrines variées...

Venez les trouver place du Foyer Rural.





TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Tarifs commune et hors commune années 2026-2027

FOYER RURAL N°1	Associations		Entreprises		Particuliers		Avec FR2 ajouter	
	Commune	HC*	Commune	HC*	Commune	HC*	Commune	HC*
Thé dansant, Bal sans cuisson	102	307	112	307	102	317	108	132
Vin d'honneur, réceptions	102	164	208	317	208	317	108	132
Repas	180	320	240	320	240	428	108	132
Mariage					352	510	108	132
Mariage + retour					448	664	108	132
si journée supplémentaire					96	160	30	41
Spectacle, Loto, Arbre de Noël	102	204	208	204				
Réunion, AG, Formation, Concours	112	233	125	233	112			
Ventes, vide grenier	66	300	72	300	65	300		

FOYER RURAL N°2	Associations		Entreprises		Particuliers	
	Commune	HC*	Commune	HC*	Commune	HC*
Thé dansant, Bal sans cuisson						
Vin d'honneur, réceptions	82	108	108	150	125	150
Repas	126	224	196	298	168	298
Journée supplémentaire	46	100	50	110	48	110
Réunion, AG, Formation, Concours	62	66	66	77	61	66
Ventes, vide grenier	45	77	51	82	45	77

GRANGE de la FLORINIÈRE	Associations		Entreprises		Particuliers	
	Commune	HC*	Commune	HC*	Commune	HC*
Thé dansant, Bal sans cuisson	247	628	286	628	240	628
Vin d'honneur, réceptions	168	538	257	538	257	422
Repas	348	630	600	840	464	840
Mariage					674	1112
Mariage + retour					831	1314
si journée supplémentaire					153	247
Spectacle, Loto, Arbre de Noël	240	625	306	628		
Réunion, AG, Formation, Concours	204	368	245	368		
Ventes, vide grenier	184	628	255	628	217	628

SALLES cour ancienne école	Associations		Entreprises		Particuliers	
	Commune	HC*	Commune	HC*	Commune	HC*
Toute activité sans cuisson	82	306	82	306	82	306



TARIFS LOCATION MATÉRIELS

S'adresser à la mairie de l'Aiguillon-sur-Vie.

MATÉRIEL	Montant de la caution à l'unité	Particuliers communes & associations hors commune	Particuliers hors commune
Tente parapluie 3x3 m	400	20	300
Tente parapluie 6x3 m	400	40	60
Pack 1 table + 2 bancs + 3 tréteaux (8 personnes)	10	5	10
Pack 1 table + 2 bancs + 3 tréteaux (10 personnes)	10	5	10



*Hors Commune

TOUS À LA PLAGE

Navettes estivales gratuites, du 5 juillet au 30 août 2025.

Tous à la plage ! NAVETTES ESTIVALES GRATUITES

Du 5 juillet au 30 août 2025, du lundi au samedi, y compris le 14 juillet et le 15 août.

Bassin sud

ARRÊTS

L'AIGUILLON SUR VIE → SAINT GILLES CROIX DE VIE	
L'AIGUILLON SUR VIE - 15 rue de Lattre de Tassigny	13:45
LANDEVILLE - Les Sables, 3 rue des Sables	13:50
LA CHAIZE GIRAUD - Centre, 23 rue du Centre	13:53
BREM SUR MER - 2 rue des Quarante Sillons	14:02
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Plage des dunes 1, 73 avenue des Dunes	14:07
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Mairie, 3 place de l'Hôtel de ville	14:15
GIVRAND - Rond Point de l'Océan, route des Sables	14:25
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Le Sablais, 47 avenue du Pont Neuf	14:33
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Gare SNCF, place de la Gare	14:44

ARRÊTS

SAINT GILLES CROIX DE VIE → L'AIGUILLON SUR VIE	
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Gare SNCF, place de la Gare	18:30
SAINT GILLES CROIX DE VIE - Le Sablais, 47 avenue du Pont Neuf	18:41
GIVRAND - Rond Point de l'Océan, route des Sables	18:49
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Mairie, 3 place de l'Hôtel de ville	18:59
BRÉTIGNOLLES SUR MER - Plage des dunes 1, 73 avenue des Dunes	19:07
BREM SUR MER - 2 rue des Quarante Sillons	19:12
LA CHAIZE GIRAUD - Centre, 23 rue du Centre	19:21
LANDEVILLE - Les Sables, 3 rue des Sables	19:24
L'AIGUILLON SUR VIE - 15 rue de Lattre de Tassigny	19:29

Plus d'infos

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

payssaintgilles.fr

LOGEMENT CHEZ L'HABITANT

Escalesouest accompagne les jeunes de 15 à 30 ans.

HABITANT DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE, Vous avez une chambre OU un logement temporaire ?

Escalesouest vous accompagne

ESCALESOUEST est une association vendéenne dédiée à l'accompagnement des jeunes de 15 à 30 ans en mobilité professionnelle. Elle facilite la mise en relation entre hébergeurs et jeunes en offrant un accompagnement personnalisé.

Les prérequis pour héberger

Être propriétaire occupant de votre logement, avoir une chambre meublée d'au moins 9 m², avec un accès partagé ou indépendant à la salle de bain et à la cuisine, offrir un cadre respectant les règles de sécurité et de décence.

Pourquoi devenir hébergeur ?

Flexibilité : Hébergez selon vos disponibilités (en semaine, le week-end, ou à certaines périodes).

Accompagnement administratif : Escalesouest facilite les démarches et gère la mise en relation avec le jeune.

Soutien continu : en cas de questions ou de besoin de médiation, l'association est là pour vous.

Comment commencer ?

• Contactez **Escalesouest** pour organiser une visite de votre logement et discuter de vos attentes.

• Une fois validé, vous serez mis en contact avec des jeunes correspondant à vos critères.

Ce que vous pouvez attendre

Soutenir les jeunes en mobilité : en leur offrant un logement temporaire, vous participez à leur insertion professionnelle et sociale.

Un dispositif encadré : Escalesouest vous accompagne pour assurer une relation sereine et respectueuse avec le jeune.

Une indemnité modeste mais équitable : 15 à 17 € par nuitée, plafonnée à 270 €/mois (290 € en hiver).

02 51 05 34 24

hth@escalesouest.com
escalesouest.com



payssaintgilles.fr

RES'AGGLO

Transport sur réservation du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour pouvoir bénéficier du service Res'Agglo, 2 conditions doivent être réunies :

- Être habitant à l'année du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération.
- Être âgé de plus de 10 ans.

QUELS SONT LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT ?

Les usagers peuvent se déplacer du lundi au samedi de 7 h 00 à 19 h 00 (19 h 45 pour les correspondances en Gare de Saint-Gilles-Croix-de-Vie).

Les trajets s'effectuent depuis un arrêt Res'Agglo vers un autre arrêt Res'Agglo du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (adresse à adresse uniquement pour les personnes disposant d'une carte mobilité inclusion invalidité).

QUELS SONT LES TARIFS ?

- 3 € par trajet (6 € pour un aller/retour)
- 90 € pour un abonnement mensuel (réservé aux actifs)

COMMENT S'INSCRIRE ET RÉSERVER ?

1. Adhésion gratuite au service : Le formulaire d'adhésion est à transmettre accompagné des pièces justificatives via :

- le formulaire en ligne <https://payssaintgilles.fr/transports/transport-sur-reservation-res-agglo/res-agglo-test/formulaire-adhesion-res-agglo/>
- Le courriel : resagglo@payssaintgilles.fr

- L'adresse postale :
ZAE Le Soleil Levant,
CS 63669 - Givrand,
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

2. Réservation des trajets :

Après validation de l'adhésion, l'utilisateur réserve son trajet au plus tard la veille du déplacement avant 12 h 00 via :

- la centrale de réservation
☎ 02 72 19 51 60
- la plateforme de réservation :
<https://start.res-agglo.padam.io/bookings/login>

3. Réalisation des trajets :

L'utilisateur est invité à rejoindre l'arrêt Res'Agglo 5 minutes avant l'horaire convenu.

Le titre de transport est à régler auprès du conducteur.

Res'Agglo

Transport sur réservation
du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération

☎ 02 28 17 31 55

3 € l'aller

Pour vos déplacements
• du lundi au samedi (hors jours fériés)
• de 7h à 19h
À partir des arrêts identifiés Res'Agglo

Tout public de + 10 ans
Service non valable pour les déplacements scolaires et uniquement sur les communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération

* d'informations sur le site payssaintgilles.fr, dans la rubrique Transports.

payssaintgilles.fr

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

ÇA SE PASSE À L'AIGUILLON-SUR-VIE

Agenda des fêtes de juillet à décembre 2025.



Agenda

Un samedi matin par mois
De 10 h 30 à 11 h 30

📍 *Givrand et L'Aiguillon-sur-Vie*

Section « JEUNES POUSSES »

Séances de motricité et ateliers ludiques autour du football.



Dimanche 20 juillet 2025
Dès 19 h 00

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie - Terrain des fêtes*

L'Aiguillon en fête

Fête communale.



Dimanche 10 août 2025
De 8 h 00 à 18 h 00

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie*

Parking salle de la Florinière

Vide grenier



Septembre 2025

📍 *Itinérance sur le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération*

Pourquoi pas ?

Festival intercommunal.



Samedi 6 septembre 2025
De 9 h 00 à 13 h 00

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie - Salle de la Florinière*

Forum des associations



Les 26, 27 et 28 septembre 2025
De 14 h 00 à 18 h 00

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie - Foyer rural N°1*

Exposition peinture

Les peintres amateurs exposent.



Les 1, 2, 3 et 7, 8, 9 novembre 2025

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie - Salle de la Florinière*

Théâtre



Le 15 octobre 2025

📍 *Grange de la Florinière*

Repas des aînés



Les 5, 6 et 7 décembre 2025
De 14 h 00 à 18 h 00

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie*

Téléthon



Dimanche 7 décembre 2025
De 14 h 00 à 19 h 00

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie - Foyer rural*

Marché de Noël



Mercredi 31 décembre 2025

À partir de 20 h 00

📍 *L'Aiguillon-sur-Vie*

Réveillon



La commune

EN IMAGES



17 janvier 2025

Vœux du maire
et du C.M.J.



27 avril 2025

Hommage
aux déportés



Travaux
d'embellissement



12 avril 2025

Les Chorales, au profit
des pompiers de Coëx



20 juin 2025

Fête de la musique



Fleurissement



26 avril 2025

Inauguration
four à pain
du petit fief



18 mai 2025

Vide ta chambre
C.M.J.



13 juin 2025

Balade contée
Bibliothèque

NUMÉROS DES SERVICES DE SANTÉ

AMBULANCES TAXI DU JAUNAY

51, rue Georges Clemenceau ☎ 02 51 55 74 91

CABINET D'IMAGERIE MÉDICALE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

17, Bd Georges Pompidou ☎ 02 51 55 12 26

CHIRURGIEN-DENTISTE

• Dr UNGUREANU Romy Ramona 1, rue Jacqueline Auriol ☎ 02 51 33 72 68

INFIRMIÈRES

• BENEZY Hélène 1, rue Georges Clemenceau ☎ 02 51 95 73 82 - 06 72 12 31 21

• TIRET Mireille 3, rue Jacqueline Auriol ☎ 06 68 20 78 83

KINÉSITHÉRAPEUTES

1, rue de l'Olivier

• COGREL Charlene ☎ 02 51 96 55 90

• PENNEC Gwenaëlle ☎ 06 45 80 95 06

• HERBECQ Thomas ☎ 06 83 86 32 27

LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

• ACTIBIOLAB 41, quai Gorin ☎ 02 51 55 03 36

• BIOGROUP LABORIZON 41, rue A. Paré ☎ 02 51 27 39 21

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

• Dr LEAHU Léonora 9, rue Jacqueline Auriol ☎ 02 51 96 16 88

• Dr KOSZITSKI Benjamin 2, rue des Fiefs (urgences et RdV par Doctolib)

ORTHOPHONISTE

• LAMBERT PETROW Dorothée 2, rue des Fiefs ☎ 06 86 16 39 55

OSTÉOPATHES

• BORECCA Clémence 2, rue des Fiefs ☎ 06 73 23 67 55

• DUSSEUX Stella 1, rue de l'Olivier ☎ 06 33 50 58 13

• RIVIERE Etienne 3, rue Jacqueline Auriol ☎ 06 74 02 45 70

PÉDOPSYCHIATRE

• ACCARION Marie-Laurence 9, rue Jacqueline Auriol ☎ 05 64 13 04 11

PHARMACIE DE LA VALLÉE

19, bis rue Georges Clemenceau ☎ 02 51 22 84 51

PODOLOGUE

• BAUCHARD Cécile 3, rue Jacqueline Auriol ☎ 06 27 92 26 19

PSYCHOLOGUE

• LEROY Nolwen 2, rue des Fiefs ☎ 07 50 04 77 21

SAGES FEMMES

• GAUTIER Alexie, BOBENRIETH Bénédicte et CADIOU Lucie
2, rue des Fiefs ☎ 07 82 20 92 48

NUMÉROS D'URGENCE

Samu : **15** // Pompiers : **18** // Gendarmerie : **17** // Secours Européens : **112** // Pour les sourds et malentendants : **114** // Médecin de garde : **116 117**

Gendarmerie : 9, rue des Vergers d'Eole SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE ☎ 02 51 55 01 19

Hôpital de La Roche-sur-Yon (Urgences) ☎ 02 51 44 62 05 // Centre Hospitalier Côte de lumière Les Sables d'Olonne (Urgences) ☎ 02 51 21 86 20